**RESULTATS BAROMETRE 1er TRIMESTRE 2022**

**Partie récurrente**

*1 - Tendance sur l'activité de l'entreprise*

Pour ce premier trimestre 2022, le taux d’optimsites est en légère hausse (10,9% vs 8,1%), le taux d’indécis varie légèrement à la baisse (54,5% vs 55,8%) ainsi que le taux de pessimistes (29,3% vs 30,3%).

*Répartition par tranche d'âge de cette tendance*

Ce trimestre, l’ensemble des dirigeants de TPE ayant moins de 50 ans prévoient une hausse de leur CA (de 13,1% et 18,4%) tandis que les plus de 50 ans sont plus pessimistes et prévoient une baisse de leur activité (32,2% et 28,8%).

*Répartition par secteur de cette tendance*

Les secteurs de la «Santé » (19,5%), « Transports » (16,7%) et« Café Hôtel Restaurant» (14,3%), sont les seuls à prévoir une hausse d’activité pour ce premier trimestre 2022. Les autres secteurs prévoient une baisse d’activité, le secteur « Equipement de la maison » (57,1%), « Commerce de détail alimentaire » (54,9%), « Equipement de la personne » (47,8%), « Beauté Esthétique » (46,0%) suivis des secteurs « Automobile » et « Culture et Loisirs » (40,0%) et (38,9%). Les secteurs « Services » et « Bâtiment » prévoient une stabilité de leur activité (82,1%) et (75,3%).

*2 - Investissements*

Les projets d'investissements sont en légère baisse et concernent que 14,3% des entreprises interrogées, contre 17,5% au trimestre précédent.

Ce trimestre, les projets d’investissements les plus concernés sont les projets d’« Aménagements-Rénovation » (49,7%%) suivis par le poste « Matériel, mobilier, informatique » (30,5%) et par le poste « Autres investissements » (29,4%).

*Profil des investisseurs*

Les chefs d'entreprises qui investissent le plus ont moins de 50 ans et viennent principalement des secteurs «Commerce de détail alimentaire » pour 20,6 %, suivis des secteurs « Equipement de la personne » (20,0%), «Café Hôtel restaurant » (16,9%) % et « Automobile » (16,7%). Les secteurs « Transports » et « Equipement de la maison » arrivent en dernier avec respectivement (8,1%) et (6,9%).

*3 - Effectif actuel et variation d’effectif au cours des 3 derniers mois et des 3 prochains mois*

L’effectif moyen actuel est de 0,71. Pour ce premier trimestre 2022, le secteur « Bâtiment » est celui qui recense le plus d’effectif (11,2%) suivis des secteurs «Beauté Esthétique » et « Café Hôtellerie Restauration » qui affichent respectivement 7,2% et 5,4%. Le secteur «Culture et Loisirs » arrive en dernier avec 1,4%.

Au cours des 3 derniers mois 39,1% des entreprises interrogées ont vu leur effectif varier à la hausse (en moyenne 0,83 personne) et 60,9 % à la baisse (en moyenne 2,5 personnes).

*Prévision d'embauche dans les 3 prochains mois*

Au cours de ce premier trimestre 2022, 9,1% des entreprises interrogées souhaitent recruter, en moyenne 0,73 personne. Les secteurs les plus concernés sont les secteurs « Café Hôtellerie Restauration » et «Santé» 36,5% et 29,5% de la profession, suivis des secteurs «Culture et Loisirs» 10,5% et « Equipement de la personne» 8,0%.

*Prévisions de Licenciement dans les 3 prochains mois*

Ce trimestre encore 2,2 % des entreprises envisagent au moins un licenciement comme pour le trimestre précédent. Cela représenterait 1,2 poste supprimé. Les secteurs les plus concernés sont le « Transports » et «Culture et Loisirs » 10,8% et 10,5% suivis des secteurs « Café Hôtel Restaurant », 6,8%, « Automobile » 4,6% et « Beauté Esthétique » et « Equipement de la personne» pour 4,0%.

*Préoccupations majeures dans la gestion de l'entreprise*

*Préoccupation par tranche d'âge*

Ce trimestre encore, la gestion financière est ce qui préoccupe le plus les entreprises, principalement les moins de 50 ans (50,7%), le côté commercial est la préoccupation des plus de 60 ans (23,7%) (contre 26,3% le trimestre précédent).

*4 - Relations avec les banques.*

**Rappel :** La FCGA et la Banque de France mènent une enquête trimestrielle auprès d’entreprises sur leur accès au financement bancaire; Environ 1800 TPE adhérentes ont répondu, 4000 PME et 500 ETI.

**Pour ce 1er trimestre 2022, les demandes de nouveaux crédits de trésorerie se maintiennent à un niveau bas, confirmant le retour à des niveaux pré-crise.**

**Les crédits d’investissements sont également stables, légèrement en-deça de leur niveau d’avant crise. Ces demandes demeurent bien servies, avec des taux d’obtention élevés.**

*Demande de crédit de trésorerie*

La demande de nouveaux crédits de trésorerie se stabilise à un niveau bas (5,0%), Rappel (4,8%) au trimestre précédent.

Parmi ces entreprises 87 % ont obtenu un crédit de trésorerie à hauteur de 75% au moins du montant sollicité.

*Raisons de l’absence de demande de crédit de trésorerie dans les TPE*

La cause principale de l’absence de demande de crédit est l’absence de besoin (58,3% vs 53,7%). L’autocensure (au sens de la crainte d’un refus du banquier) est marginale 1,6%.

*Demande de crédit d’investissements*

**Ce trimestre,** la demande de nouveaux crédits d’investissements est de (8,0%) comme au trimestre précédent (8,0%). Cette demande se stabilise à des niveaux légèrement inférieurs à ceux d’avant crise.

Parmi ces entreprises encore 89% ont obtenu un crédit d’investissements à hauteur de 75% au moins du montant sollicité.

S’agissant plus particulièrement des crédits d’équipement, le taux d’obtention augment légèrement 90% des entreprises interrogées indiquent obtenir satisfaction en totalité ou en grande partie.

*Raisons de l’absence de demande de crédit d’investissements dans les TPE*

Comme pour le crédit de trésorerie, la cause principale de l’absence de demande de crédit d’investissements est l’absence de besoin (59,34%). L’autocensure (au sens de la crainte d’un refus du banquier) est marginale 1,06%.

**L’auto censure** : Un comportement d’autocensure désigne une situation où une entreprise ne sollicite pas de nouveau crédit bancaire car elle anticipe un refus des banques.

Au cours du dernier trimestre, ce phénomène reste marginal. Un peu plus de 1% des entreprises déclarent un comportement d’autocensure pour expliquer leur absence de demande de crédit de trésorerie ou d’investissement.

*Demande de nouvelles exigences en matière de garantie*

Pour ce trimestre 16,8% des TPE interrogées déclarent avoir été confrontées à de nouvelles exigences de leur banque en matière de garanties (15,8% au trimestre précédent).

*Comparatif Résultats enquête 1T2022-1T2021*

*Enquête liée à l’accès au crédit de trésorerie et d’investissement*

Au 1er trimestre 2022 par rapport au 1er trimestre 2021, la demande des TPE est en baisse pour les crédits de trésorerie 4,8% vs 8,4%, la demande concernant les crédits d’investissements est quasiment stable 8,1% vs 8,5%. La demande de nouvelles exigences est hausse (17,1% en 2022 contre 15,3 en 2021.

**Partie thématique**

**Thème : la protection sociale des indépendants**

Les commerçants, artisans et professionnels libéraux bénéficient d’une protection sociale spécifique et obligatoire qui offre les mêmes types de garanties que le régime général des salariés.

Rappel : Depuis le 1er janvier 2020, la protection sociale des indépendants auparavant gérée par le Régime Social des Indépendants (RSI), a été intégrée au régime général de la Sécurité sociale.

**5- 1 Estimez-vous bien connaitre vos droits en termes d’assurance maladie obligatoire :**

(de 1 à 9 : 1= Pas du tout ; 9 = Très bien)

55,9% des dirigeants d’entreprise interrogés considèrent qu’ils ne disposent pas d’informations fiables sur leurs droits en termes d’assurance maladie obligatoire. Sur les 44,1% des adhérents ayant répondu seulement 7,4% d’entre eux estiment être très bien informés sur leurs droits.

**5- 2 Diriez-vous que le chef d’entreprise bénéficie de la même base de couverture maladie obligatoire qu’un salarié ?**

En terme de frais de soins, 61,0% estiment que les indépendants et les salariés bénéficient de la même couverture maladie obligatoire que les salariés. Seulement 24,1% pensent que les garanties sont similaires en terme d’arrêts de travail en cas d’accident et de maladie. En cas d’arrêt de travail pour maternité 15,6% des indépendant pensent avoir les mêmes droit que les salariés.

**5-3 Un nouveau régime de protection sociale a été mis en place au 1er juillet 2021 en matière d’indemnités journalières.**

**En avez-vous connaissance ?**

23,6% des dirigeants de TPE affirment connaitre le nouveau régime de protection sociale. Ce nouveau régime permet aux indépendants de percevoir, eux aussi, des indemnités journalières en cas d’arrêt de travail (Inférieurs à 3 mois pour maladie.73,7% des entrepreneurs interrogés ignorent totalement l’existence de nouveau régime institué le 1er juillet 2021

**5 – 4 Si oui, par qui avez-vous été informés ?**

Parmi les indépendants interrogés, 36,8% ont été informés par leur Expert-Comptable, 23,6% par l’URSAFF, 4,6% par leur OGA et 3,3% par les organismes consulaires. Les 31,6 % restant out été informés par diverses autres sources.

**5 – 5 Ce dispositif répond-il à vis attentes ?**

Parmi les adhérents interrogés 85,1% estiment que ce nouveau dispositif répond à leur attentes alors que 5,8% considèrent qu’il ne répond pas et 9,1% restent indécis.

**5-6 Avez-vous souscrit des contrats complémentaires pour améliorer votre protection sociale ?**

Pour améliorer la qualité de leur protection sociale, les indépendants peuvent souscrire des contrats complémentaires.

Parmi eux 55% l’ont fait pour améliorer la prise en charge de leurs frais de soins, 49,7% pour bénéficier d’une couverture sociale plus protectrice en cas d’arrêt de travail (Accident, Maladie…). 48,7% ont choisi cette option pour améliorer leur retraite complémentaire.